

## **Elections regionales**

Par Salomon\_bel-air, le 25/10/2008 à 17:25

Bonjour,

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue, elle obtient d'emblée 25% des sièges. Le reste est partagée proportionnellement. [b:1hdnb9lv]Mais peut-elle [celle qui a gagné en gros] revendiquer plus de sièges ?[/b:1hdnb9lv]

Même question si on procède au second tour.

Par Salomon\_bel-air, le 25/10/2008 à 19:09

Trouvé mais ce n'était pas évident.

http://vosdroits.service-public.fr/F195 ... x&I=N19178

La réponse est, oui, elle peut obtenir des sièges supplémentaires en fonction des suffrages exprimées.